

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ID : 033-213300775-20260112-2026_02-DE**COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)**

Date de convocation : 05/01/2026
Membres :
En exercice <input type="text" value="17"/>
Présents : <input type="text" value="12"/>
Votants : <input type="text" value="15"/>
Date d'affichage : 13/01/2026
Date de publication : 13/01/2026

Le 12 janvier 2026 à 20h30 au foyer polyvalent

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean Georges CLAIR, Maire.

Étaient présents : Gabriel BEUGIN, Jean Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Olivier FORÊT, Nathalie KATSAMANTOU, Carine LASSOUANE, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PÉDEMAY, Céline PELTIER, Tovo RABEMANANTSOA et Aurore VERDIER

Étaient représentées : Anne-Cécile DUCOSSON par Jean Georges CLAIR, Vincent NEVOT par Katia PÉDEMAY et Sophie SUBIRATS par Gabriel BEUGIN

Absents : Daniel BORDES et Aurélia FOURNIER

Secrétaire de séance : Muriel PAILLER

DÉLIBÉRATION N° 2026-02

OBJET : Confirmation des tarifs de l'eau potable et de l'assainissement collectif

Les tarifs appliqués actuellement pour la part collectivité sont les suivants :

Eau potable

- 16,88 € HT par an pour l'abonnement par compteur ou par logement,
- 0,60 € HT par m³ pour la consommation.

Assainissement

- 28,02 € HT par an pour l'abonnement par logement,
- 0,90 € HT par m³ pour la consommation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2224-1,

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir inchangés les tarifs appliqués pour la part collectivité de l'eau potable et de l'assainissement collectif comme suit :

Eau potable

- 16,88 € HT par an pour l'abonnement par compteur ou par logement,
- 0,60 € HT par m³ pour la consommation.

Assainissement

- 28,02 € HT par an pour l'abonnement par logement,
- 0,90 € HT par m³ pour la consommation.

POUR : 15

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
En mairie, le 12 janvier 2026

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance

Muriel PAILLER